

|  |  |
| --- | --- |
| **Maître d’ouvrage :** | **PROVINCE NORD** |
| **Direction :** | **Direction des Affaires Juridiques, Administratives et du Patrimoine****(DAJAP)** |
| **Service :** | **Domaine et Patrimoine** |
| **Chargé d’affaire :** | **Louis HENRY** |
| **Téléphone :** | **77 91 18 / 47 71 91** |
| **Mail :** | **l.henry@province-nord.nc** |

**COMMUNE KONE**

**ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

 **LOT 30 et 31 – SIG 244**

|  |
| --- |
| **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES****(C.C.T.P.)** |

# **A - OBJET**

 Le présent descriptif a pour objet de préciser la nature et l'étendue des travaux du réseaux assainissements des eaux EU/EV du lot suivant :

* LOT 30 – SIG 244 Commune de KONE : voir le plan de situation en annexe

Y compris tous les travaux s’y rapportant et non explicitement décrits, mais nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages.

Le CCTP définit les matériaux, les équipements, les prestations et travaux exigés selon :

* Leur destination,
* Leur utilisation,
* Leur qualité,
* Leurs caractéristiques techniques, dimensionnelles, etc.,
* Leur localisation.

# **B – REPERTOIRE**

Parallèlement à ce descriptif, et selon le même répertoire, le cadre de détail quantitatif et estimatif indique les quantités de chaque ouvrage concerné (à titre indicatif).

# **C– GENERALITES**

Tous les documents D.T.U. / Normes promulgués jusqu'à la date de signature du marché deviennent immédiatement applicables et doivent être pris en considération dans les offres.

Enfin, si en cours des travaux, d'autres documents devaient être promulgués, il appartiendrait à l'entrepreneur d'en faire état auprès du Maître de l'Ouvrage et d'en chiffrer l'éventuelle incidence financière.

Préalablement à la signature de son marché, l'Entrepreneur devra signaler par écrit, toute omission, tout manque de concordance ou toute autre erreur qui aurait pu se glisser dans l'établissement des documents de consultation et du marché, faute de quoi, il sera réputé avoir accepté les clauses du marché.

L'Entrepreneur ne pourra réclamer aucun supplément s'il apparaît par la suite que les pièces écrites présentent des inexactitudes, sont contradictoires ou incomplètes.

**L'Entreprise devra, préalablement aux travaux, réceptionner les supports et signaler au Maître de l'Ouvrage les anomalies constatées telles que :**

 **Les défauts des supports dont la reprise ne lui incombe pas.**

 **Décrire l’incidence technique et/ou financière sur ses travaux.**

Si l'Entrepreneur estime certaines prescriptions insuffisantes, il devra en référer au Maître de l'Ouvrage avec justificatifs à l'appui, car l'Entrepreneur reste responsable de ses ouvrages et du résultat.

**L'Entrepreneur est réputé avoir reconnu le site, avoir exactement apprécié la nature et les difficultés présentées par les différents travaux dans l'établissement des différents prix. Aucun supplément dû à une mauvaise appréciation des difficultés du chantier ne sera accordé.** Il doit tenir compte également des particularités des accès pour l'amenée de son matériel et la circulation de ses camions. Il fera son affaire des autorisations administratives si nécessaire.

Toutes précautions sont à prendre pour éviter les désordres aux ouvrages voisins éventuels. L'Entrepreneur reste seul responsable pour tous les dommages consécutifs à ses travaux. L'Entrepreneur devra prendre toutes précautions et dispositions de sécurité pour éviter les accidents, et ce, avant commencement des travaux.

Durant le chantier et jusqu'à la réception, l'Entrepreneur devra prévoir la protection de ses ouvrages et de ses matériels.

Les travaux comprennent, en outre, toutes les prestations qui y sont afférentes et qui sont implicitement incluses dans les prix unitaires, notamment :

* La présentation des échantillons au choix du Maître de l’ouvrage avant toute commande et approvisionnement,
* La fourniture, l’amenée, le montage et le repli des installations, engins et matériels de chantier, y compris les équipements de sécurité,
* La mise à disposition du personnel qualifié,
* La fourniture des matériaux,
* Le transport des matériaux à pied d’œuvre, le stockage ainsi que la réalisation éventuelle des abris nécessaires sur le chantier,
* La protection des ouvrages pour qu’ils puissent supporter sans dommage les circulations du chantier jusqu’à la réception des travaux,
* Les dispositions afférentes aux accès et à la protection des infrastructures déjà réalisées pendant la durée des travaux,
* Le nettoyage de toutes les salissures sur le chantier lors de l’exécution et à la fin des travaux et l’enlèvement des déchets jusqu’à la décharge publique.
* Installation de chantier : mise en place d’un WC chimique durant toute la durée du chantier et son entretien, mise en place d’un container pour le stockage (aucun élément ne sera stocké dans les logements)
* Le maintien dans un état de propreté permanent, par un nettoyage hebdomadaire du chantier.

# **D – DESCRIPTIF DES TRAVAUX**

**DEMOLITION DU RESEAU ACTUEL EU/EV**

**Localisation : A l’emplacement des regards existants**

Les travaux consistent en la dépose de l’ensemble des regards existants y compris les accessoires de scellement s’il y en a.

Evacuation complète sur la déchèterie municipale.

Les travaux seront réalisés à l’avancement entre la dépose et la repose de la nouvelle fosse septique. Le site restera clos en permanence, de ce fait, une clôture de chantier mobile sera installée chaque soir jusqu’à la réalisation totale du nouveau réseau EU/EV.

 **SEPARATION EU / EV ENTRE LES DEUX LOTS**

**Localisation : Cf plan**

* Voir sur place les regards en commun à séparer ou supprimer.

**PREPATION DU TERRAIN**

**Localisation : Cf plan**

Les travaux consistent à :

* Ouverture du sol pour la fosse
* Tranches et fouilles pour les raccordements WC à la fosse et salle de bains aau bac a graisse et fosse

**FOURNITURE ET POSE DE LA FOSSE SEPTIQUE, BAC A GRAISSE ET RGARDS TAMPONS**

Les travaux consistent en la fourniture et pose de la fosse septique, bac a graisse et regard.

**FOSSES SEPTIQUE**

**Localisation : Cf plan**

**Matériaux :**

* Fosse septique toute eau 3000 litre
* Aérations sortie WC et fosse

**FILTRE PERCOLATEUR**

* Filtre percolateur 1500 litre
* **Localisation : Cf plan**

**BAC A GRAISSE**

**Localisation : Cf plan**

* **Bac à graisse de 200 litres en plastique**
* **REGARD**

**Localisation : avant la fosse, Cf plan**

**Regard en bétons 40 X 40 CM avec couvercle en fonte**

**ACCESSOIRES**

**Tuyau en PVC EU 100 mm :**

* 16 ml

**Localisation : sortie WC et bac à graisse au regard avant fosse**

**Réhausse 60 X 60 cm :**

* Quantité : à voir sur le terrain

**Rehausse 40 X 40 cm :**

* Quantité : à voir sur le terrain.

**Filets avertisseur bleu :**

* Quantité : 16 ml environ

**Localisation : Sur toute la longueur des tranches**

**Sable pour la tranche :**

* Un mètre cube environ

**DEPLACEMENT**

Cet article prend en compte le déplacement, l’amené et le repli nécessaire à la réalisation des travaux nécessaires au chantier.

**Aucune prestation de Travaux Supplémentaires ne sera accordée. Merci de bien prendre en compte tous les aspects du chantier (accès, approvisionnement…)**

……………………, le ……septembre 2025

**L’entrepreneur (1) : Le Maître de l’Ouvrage (1) :**

**1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU ET APPROUVE" ainsi que du cachet de l’entreprise**